

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### NOUVELLES DU CANADA.

Le paquebot le *Virginien*, apporte des nouvelles de New-York sur le Canada. Le général Colborn a attaqué le 16 décembre le village de St-Eustache. Les insurgés se retranchèrent dans l'église et soutinrent un siège terrible; mais, à l'arrivée de renforts anglais, ils battirent en retraite et perdirent cent hommes, parmi lesquels le capitaine Chénier. Le général Colborn marche sur le *Grand-Brûlé*, mais ne trouve plus de résistance.

Les rapports ajoutent que M. Chénier avait repris l'offensive dans la retraite.

L'insurrection paraît fort momentanément comprimée dans le Bas-Canada. Mais Mackenzie, commandant des insurgés dans le Haut-Canada, est revenu de Buffalo (Etats-Unis), où il s'était réfugié, et se fortifie dans l'île Marice, position très avantageuse. Ainsi tout espoir n'est pas perdu.

Le *Globe* (journal officiel de Washington) publie une circulaire du secrétaire d'état Forsyth, qui recommande aux citoyens de l'Union la plus stricte neutralité en menaçant les contrevenants de poursuites judiciaires.

### FRANCE. — PARIS, LE 26 JANVIER.

Un courrier a été expédié aujourd'hui pour la cour de Rome. Il est porteur, dit-on, de dépêches relatives à l'affaire de l'archevêque de Cologne.

Un journal publie ce matin quelques détails sur la discussion de la conversion qui a eu lieu hier dans plusieurs bureaux de la chambre des députés.

La discussion n'a été ni très profonde ni très animée. En thèse générale, on a dit qu'il fallait se borner à exprimer des vœux pour la conversion de la rente; mais qu'il fallait que le gouvernement en prit l'initiative pour en subir la responsabilité; qu'on voyait bien que son intention était de se laisser acculer par la chambre, de dire qu'il présentait l'opération comme contrainte et forcée, et d'en rejeter le poids sur la chambre si la chose tournait à mal.

Les adversaires de la conversion ont prétendu que ces sortes d'opérations amenaient toujours une crise financière plus ou moins violente, selon l'état des affaires intérieures du pays, mais surtout selon les événements politiques qui agitaient l'extérieur. Ils ont appelé en témoignage la Hollande et l'Angleterre, où la conversion des effets publics avait toujours amené leur dépression. Ils sont convenus cependant qu'il serait absurde de contester au gouvernement le droit de rembourser ses créanciers. Mais ils ont dit qu'il ne fallait user de ce droit qu'avec une extrême circonspection; que d'ailleurs, en fait, les compagnies financières absorberaient les intérêts, remises et primes une partie du bénéfice; qu'une réduction d'un demi pour cent ne donnerait qu'environ dix millions et qu'une réduction de un pour cent, ce serait trop.

On a répondu que la commission du budget examinerait, s'il y avait lieu, quel serait le mode de remboursement ou de

conversion le plus avantageux aux intérêts de l'état; mais que la réduction était légale en droit, et que de fait, on devrait la demander le plus tôt possible; que les contribuables des départements succombaient sous le poids des impôts généraux et locaux qui deviennent insupportables; que les capitaux viennent s'engouffrer dans les tripots de l'agiotage parisien, et que l'argent était beaucoup trop cher, en province, pour l'agriculture et pour l'industrie; que la réduction de la rente était donc nécessaire; mais qu'il fallait en même temps, et comme condition intégrante, réduire d'autant les impôts qui pèsent le plus sur les classes laborieuses et souffrantes, sans quoi le ministère jeterait tout cet argent dans de folles et ruineuses dépenses.

— La pétition inscrite sous le n° 1, et placée en tête de celles qui sont portées au feuilleton distribué aujourd'hui pour être rapportées samedi prochain, est de M. Boucher de Courson, maréchal-de-camp en retraite, qui demande que les cendres de Charles X soient apportées en France.

On assure que le rapporteur conclut purement et simplement à l'ordre du jour, sans entrer dans aucune discussion sur la proposition.

— L'ordre a été envoyé tous les commandans des divisions militaires, de mettre entre les mains de la justice tous ceux qui se battraient en duel.

— Il y a eu hier, une assemblée générale à la Banque de France, pour entendre le compte-rendu des opérations de l'année. Elle avait escompté 760 millions en 1836. Le montant de ses escomptes a été, en 1837, de 750 millions. On a proposé à l'avenir de fixer les dividendes à 8 p. c. et de mettre l'excédent en réserve, ainsi que cela se pratique dans la Banque de Londres, afin de ne pas exposer le cours des actions à des continuelles variations.

— Il y a eu à Paris, de 1804 à 1838 inclus (33 ans) 25,327 incendies qui ont occasionné une perte de 23,786,890 francs. On évalue à 13 milliards et demi la valeur des objets mobiliers et des maisons qui se trouvent à Paris. Les maisons entrent dans ce chiffre pour deux milliards et demi.

— La vente de l'eau, aux fontaines marchandes de Paris, a produit à la ville, pendant l'exercice de 1836, la somme de 423,830 fr. 44 c.

— Le journal le *Commerce* publie sur Haiti la nouvelle suivante, en date du Port-au-Prince, le 26 novembre:

« M. Cerferr est arrivé hier ici, par le *Jeune Auguste*, venu de Bordeaux. On le dit chargé de négocier les premières bases du traité définitif auquel M. Lascases mettra la dernière main.

« Les nouvelles de l'expédition qu'accompagne M. Lascases arrêtent notre commerce. »

— Le *Télégraphe*, qui s'imprime au Port-au-Prince, a publié plusieurs documents relatifs aux négociations qui ont eu lieu entre Haiti et le gouvernement français, et auxquels le président faisait allusion dans sa proclamation. Le numéro de ce journal du 12 novembre qui nous parvient contient quelques-unes de ces pièces, d'où il résulterait que le

président et le sénat seraient d'accord pour ne traiter que sur les bases suivantes:

1. Réduire la solde de l'indemnité à quarante-cinq millions de francs; 2. payer cette somme en quarante-cinq ans, en se réservant la faculté de la payer plus tôt si les ressources du pays en donnent la possibilité; 3. régler ce paiement par une convention financière; 4. obtenir un traité d'amitié et de commerce sur le pied respectif de la nation la plus favorisée pour régler les rapports politiques entre les deux pays.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS. *Les suites d'un renforcement.*

M. le président. — Etienne, pourquoi avez-vous maltraité votre camarade Bouvier?

Bouvier, soupirant. — Ah! oui, maltraité, ah! oui! J'aimerais mieux être pas traité du tout que de l'être comme ça. C'est vrai.

Etienne. — Dieu! que t'es douillet, Bouvier... T'es pas un homme, sapredieuue!

Bouvier. — Je sais pas ce que je suis, mais j'peux pas m'habituer aux coups. C'est plus fort que moi, les coups me font mal. Sans ça je me battrais joliment, val je t'en donnerais!! ah ben!

Etienne. — Demande pas mieux, moi... Fallait finir les choses avec honneur et sans gendarmes...

Bouvier. — N'étant pas indifférent aux croquignolles, j'estime les gendarmes comme une belle invention.

M. le président. — Dites-nous dans quelles circonstances Etienne vous a frappé?

Bouvier. — C'est dans la circonstance de Pantin, dans le propre cabaret du père. Comment donc qu'il s'appelle à c'te heure?... Le père... Aide-moi, Etienne?

Etienne. — Plus souvent que je vas te souffler mon accusation!

M. le président. — Le nom nous importe peu. Que faisiez-vous dans ce cabaret... vous vous enivriez sans doute?

Bouvier. — Pas moi, vu que c'était moi qui payais, je visais à l'économie. C'était donc pour le festin d'adieu que nous faisons à Etienne qu'il allait partir pour Fontenay-aux-Roses, à seule fin de se faire écrire pour la conscription. Donc, c'était pas lui qui régalaît, il se régalaît pas mal, non?

— Etienne. — Tu me reproches la chose?... c'est ça qu'est délicat et amical!

Bouvier. — Bien plus amical, toi, de fluffer le friicot et de cogner le payant!.. Ah! v'là du propre! v'là des égards de bonne société!

M. le président. — Quels coups vous a-t-il portés?

Bouvier. — D'abord, tout le temps du festin, il m'a lancé plus de vingt coups de pieds dans les os des jambes par dessus la table.

Etienne. — Bien vrai, c'était à toi?

Bouvier. — Parole d'honneur!

Etienne. — M'étonne plus si Lexandrine avait pas l'air de s'en apercevoir...

### FEUILLETON.

#### L'INFANICIDE.

Dans une petite ville de la Flandre vivait, il y a quelques années, un jeune étudiant nommé André. Il occupait avec sa mère une maison de modeste apparence. Son mince patrimoine pouvait à peine suffire aux frais de son éducation; souvent sa mère et lui devaient s'imposer de dures privations; mais leur amour les soutenait et ils espéraient en un meilleur avenir. Une seule pensée préoccupait André, c'était de dédommager un jour sa mère des tristes épreuves du présent. Cet espoir lui donnait des forces inexpugnables. Il étudiait sans relâche; et quand, durant ses veilles, il éprouvait un sentiment de lassitude ou de découragement, il songeait à sa mère, et le travail lui redevenait léger, et son application redoublait.

La chambre d'André donnait sur la rivière. De l'autre côté s'élevait un ancien couvent, dont le propriétaire louait les cellules, en guise d'appartemens, à un grand nombre de familles peu riches. Les fenêtres du couvent donnaient aussi sur la rivière; parmi elles, il y en avait une qui attirait tout d'abord les regards par l'air de propreté et d'élégance que lui donnaient ses rideaux blancs et les fleurs dont elle était garnie. Souvent une jeune fille était assise à cette fenêtre. On l'eût prise de loin pour un gracieux portrait de Van Mieris. Sa tête, penchée sur son travail, se dessinait à ravir dans le fond sombre de la cellule. Les capucines, les pois grès qui entouraient les ornemens sculptés de la fenêtre, lui formaient un cadre pittoresque de leurs légers festons.

André avait admiré en artiste cette charmante apparition; mais peu à peu il s'était fait une habitude de la voir; et comme cela arrive toujours, il n'avait pas tardé à aimer d'un amour profond cette poétique travailleuse aux yeux noirs. Il avait appris son nom et son histoire. Jeanne n'avait plus que sa mère, vieille femme grondeuse et sèche, qu'elle soutenait de son travail. Jamais elle ne sortait si ce n'est pour aller à l'église ou pour visiter parfois une bonne religieuse qui lui avait appris à lire et à écrire. Jeanne ne connaissait d'autres plaisirs qu'une lecture le dimanche et la culture de ses fleurs. On la citait comme un modèle de piété filiale et de vertu. On ne parlait d'elle que pour faire son éloge.

André aimait Jeanne de toutes les forces de son ame; mais il ne faisait aucune tentative pour l'instruire de son amour. Il s'était dit que tant que vivrait sa mère, il serait à elle sans partage, et cette résolution s'était trop bien enracinée pour qu'il songeât à y manquer même dans un avenir éloigné.

Le matin, quand Jeanne venait ouvrir sa fenêtre et arroser ses fleurs, André ne manquait jamais d'être à la sienne. Il tenait un livre à la main, mais ses yeux suivaient tous les mouvemens de la jeune fille. C'était assurément un spectacle plein de séduction. Jeanne en simple déshabillé, fraîche et souriante, mettait dans tout ce qu'elle faisait une grâce native, une involontaire coquetterie, qui rehaussaient sa beauté et lui prêtaient un charme infini. Le petit bonnet dont les plis entouraient son visage, relevait l'éclat de sa noire chevelure. Son teint avait le ton chaud et coloré des Espagnoles; car Jeanne était un type de cette beauté méridionale, à la peau brune, au regard brillant et vif, qu'on retrouve encore çà et là parmi les femmes blanches et potelées de la Flandre.

André éprouvait un vif sentiment de bonheur à contempler ainsi Jeanne. Quelquefois les yeux craintifs de la jeune fille se fixaient sur lui, et sous ce regard il se sentait rougir, son cœur battait à briser sa poitrine, il quittait la fenêtre de peur que son trouble ne le trahit.

Ces amours contemplatives durèrent deux ans. Jeanne venait quelquefois chez la mère d'André, mais lui, grave à la fois et timide, ne disait à la jeune fille qu'un affectueux bonjour. Aussi ne parvint-elle jamais s'être aperçue de l'effet qu'elle avait produit sur son studieux voisin.

Vint l'époque où André dut aller dans une université achever ses études. Pendant trois années il ne vit voir sa mère que quelques jours de vacances. L'absence, sans effacer de son cœur la gracieuse image de Jeanne, amortit singulièrement son amour. Il ne pensait plus à elle qu'à rares intervalles; encore n'était-ce qu'un souvenir à demi voilé, auquel il ne rattachait ni un projet, ni une espérance.

De retour auprès de sa mère, muni de son diplôme, il songea sérieusement à débiter au barreau. Quoiqu'absorbé par cette pensée, il ne manqua pas de s'informer après Jeanne qu'il ne revoyait plus à sa petite fenêtre. Il apprit non sans chagrin, qu'un officier avait séduit la pauvre fille, qui avait quitté la ville pour cacher le témoignage irrémissible de sa faute. Pendant quelques jours cette histoire le poursuivit et l'arracha au travail. Il dompta pourtant ce qu'il appelait une faiblesse, et il se résigna à ce triste dénouement de son roman d'autrefois. Il finit par se persuader que cette Jeanne maintenant méprisée peut être, n'était pas celle qu'il avait tant aimée; et quand il évoquait son image, il la revoyait innocente et fraîche, coiffée de son petit bonnet, occupée à soigner les capucines et les rosiers de sa fenêtre.

Un matin le facteur apporta une lettre à André. Pendant qu'il la parcourait sa mère le vit changer de couleur. Elle lui en demanda la raison avec frayeur. « Ce n'est rien, lui dit-il, cette lettre est de

Jeanne notre ancienne voisine. Elle m'écrit de la prison de... pour m'annoncer qu'elle est accusée d'infanticide et me prie d'être son avocat. »

La bonne dame se répandit en exclamations de surprise, auxquelles André ne répondit guères, frappé qu'il était de l'affreuse position de Jeanne, et de la confiance singulière qu'elle lui témoignait.

Il partit aussitôt pour... où toutes les pièces du procès lui furent remises. Il écrivit un court billet à Jeanne pour l'exhorter au courage et à l'espérance.

Le lendemain il était de retour. Son front soucieux, ses rares paroles, firent expier sur les lèvres de sa mère les questions dont elle brûlait de l'assaillir. Il s'établit dans sa chambre d'étude, et se disposa à parcourir l'instruction volumineuse faite contre Jeanne.

C'est une grande et rude épreuve pour le jeune avocat que l'examen de sa première cause. Non seulement son avenir est attaché au succès, mais en ce moment solennel la responsabilité qui pèse sur lui semble se dresser immense et menaçante au-dessus de sa tête. André sentait son courage défaillir. Une crainte presque superstitieuse détournait ses yeux des écrits étalés devant lui. Il éprouvait ces angoisses poignantes qui vont torde le cœur, qui vont étouffer la poitrine dans les circonstances décisives de la vie. « Fatalité étrange, se disait-il, qui va me faire jouer du même coup le bonheur de ma mère, la femme que j'aime le plus au monde, et la vie de Jeanne, la seule femme que j'aie aimée après ma mère! que je succombe dans cette lutte, ou triomphe, je suis ignorant ma force, j'ai peut-être un adversaire aguerri et impitoyable. — que je succombe, et ma mère verra ses espérances brisées, ses espérances qui sont sa joie, qui sont sa vie; et Jeanne, l'aoge de mes nuits d'étude et de travail, ira expier sur l'échafaud mon ineptie et son imprudente confiance! »

Pendant que ces déolantes réflexions se succédaient dans son esprit, André se mit machinalement à parcourir l'acte d'accusation. Puis il devint attentif, ses yeux s'anémèrent, une rougeur fébrile couvrit ses yeux. Il lisait avec une avidité étouffée. Après l'acte d'accusation, il passa sans respirer aux autres pièces. Arrivé à la dernière ses bras retombaient avec accablement, la consternation se peignait sur son visage, il tomba dans une profonde rêverie. C'est que, sans doute sous l'influence de pensées chagrines, la cause de Jeanne lui paraissait désespérée, il ne trouvait rien à répondre aux charges terribles et irrécusables qui s'élevaient contre elle.

Il fut plusieurs jours en proie à cette surexcitation malarique qui donne à la pensée une si douloureuse exaltation. Déjà tout sentiment égoïste était loin de son cœur. Il ne songeait plus à sa réputation qu'il devait fonder, à sa mère dont il devait justifier les prévisions et payer ses sa-



Pouvier, stupéfait. — Qui ça ? Lexandrine, ma payse pour le bon motif ? C'est à ses jambes, par amour, que tu intentionnais la chose ?... C'est ça, qu'est encore noir ! sans compter que le soir en me couchant j'ai travaillé un quart d'heure pour m'ôter une paire de bas bleus, que je croyais en être chaussé ; à la fin des fins, je m'ai aperçu que j'avais pas de bas et que c'était bonnement les bleus qu'il m'avait fait au tibia par amour pour mon bon motif ?

Etienne. — Te fâche pas... Histoire d'être galant vis-à-vis d'un sesque aimable...

M. le président. — Bouvier, n'avez-vous pas reçu d'autres coups de votre camarade ?

Bouvier. — Un coup sensible, mon président.

M. le président. — Expliquez vous.

Bouvier. — Au moment que je buvais à la santé d'un bon numéro pour lui, il m'applique le plat de sa main sur mon chapeau, mais si fort, si fort, que ma tête y entra jusqu'au gosier...

Une voix. — C'est, je crois, ce que l'on appelle donner un renforcement ?

Etienne. — Pas davantage, un innocent renforcement.

Bouvier. — Innocent !.. Innocent !.. mettre un homme dans la position d'être privé de sa tête pendant cinq minutes sans pouvoir la retrouver !.. le rendre d'un seul coup aveugle, sourd, muet, et bête du nez comme si qu'il y avait un cent d'aiguilles anglaises... tu appelles ça innocent !..

Etienne. — Preuve que c'est une simple farce, c'est que ça fait rire tout le monde.

Bouvier. — Mais l'être qui se trouve inclus dedans.

M. le président. — En effet, ce n'est là qu'une plaisanterie, peu agréable sans doute pour celui à qui elle s'adresse, mais ne constituant pas la voie de fait.

Etienne. — La voie que vous dites, mon juge, c'est lui qui l'a commise, et puis il vient se plaindre !... Pas plutôt sorti de son chapeau qu'il m'a dit des qualités désobligeantes pour un quelqu'un exposé à être soldat du jour au lendemain.

Bouvier. — Je t'ai dit : « Imbécille ! va ! si on peut s'amuser à abîmer les chapeaux et les physiques des amis qui régèrent ! » Pour lors tu m'as envoyé ton pied à plusieurs endroits.

M. le président. — Où vous a-t-il atteint ?

Bouvier porte successivement la main à son épaule, à son menton et ailleurs, en disant : « Là, mon juge, puis là, puis ici... »

M. le président. — Avez-vous été malade ?

Bouvier. — Pas tout-à-fait... mais j'ai été huit jours sans avoir de l'agrément à être assis.

— Je ne refuse pas de payer, dit Etienne en s'entendant condamner à 25 fr. d'amende; seulement, je demande du temps pour amasser les sous nécessaires à l'objet.

Bouvier. — Te fais pas d'souci, vieux ! je te prêterai si t'en as pas... J'suis pas méchant, moi... mais j'peux pas me faire aux renforcements, ni à sentir courtoiser ma Lexandrine... Ainsi souviens-toi de ces deux cas et nous serons bons amis.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 17 janvier : « L'arrivée d'un courrier extraordinaire venant de Valence, a motivé un conseil des ministres. On disait que Orca écrit que le parti exalté se propose de faire un mouvement dans toutes les villes du littoral. Valence serait le foyer de ce nouvel incendie. »

Le général Secane sera, dit-on, nommé capitaine-général de Madrid; et dans ce cas, le général Quiroga entretrait en campagne avec les 6,000 hommes qui composent notre garnison, pour tenir tête à Basilio Garcia, qui, après l'affaire des Arcos de la Cantera, a marché vers Otagua. Uribari était, le 14, à Cuenca; on le croit à Tarascon, mais là dessus rien d'officiel. »

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 28 JANVIER.

###### BULLETIN DU SÉNAT.

Le sénat s'est occupé aujourd'hui du second vote sur la

crifices. Il ne voyait plus que Jeanne se débattant sous une accusation fouroyante, et qu'il eût voulu, au prix de sa vie, sauver d'une condamnation injuste. Car il ne croyait pas au crime de Jeanne. Des apparences étonnamment décisives pouvaient l'accuser, mais lui qui la connaissait si bien, lui qui l'avait aimée, il entendait au fond de son cœur une voix lui crier incessamment : elle est innocente !

Une nuit, la tête appuyée dans les mains, il repassait pour la centième fois dans sa mémoire tous les détails de cette ténébreuse affaire, lorsque soudain une pensée affreuse lui traversa l'esprit. Il la rejeta d'abord avec épouvante; mais obstinée, elle se représentait sans cesse, et quoi qu'il fit pour la combattre, il dut s'avouer qu'elle éclairait d'une lueur fatale tous les mystères qui faisaient son désespoir.

Déterminé à fixer ses doutes, il se rendit le lendemain à... Il courut à la prison. Le geôlier le conduisit à travers de longs corridors, qui résonnaient lugubrement sous ses pas, jusqu'au cachot de Jeanne. La porte ouverte, André vit sa prisonnière agenouillée devant son lit. Elle ne fit aucun mouvement au bruit rauque des verroux; sans doute le sommeil l'avait surprise au milieu de ses prières.

Jeanne était belle et touchante dans cette humble attitude. Son visage pâle et amaigri, était doucement incliné; ses cheveux retombaient de toute leur longueur sur son sein et ses épaules; ses mains étaient jointes; vous eussiez dit une statue de la douleur, mais de cette douleur chrétienne, que la résignation anoblit, que la foi divinise. Le geôlier lui-même parut ému à cette vue. Il s'approcha de Jeanne avec respect, l'éveilla à voix basse, et l'avertit de la présence de son défenseur.

Jeanne se releva vivement toute confuse et rougissant d'être surprise ainsi. Elle rajusta son mouchoir, et se mit à tresser ses cheveux avec cet instinct de coquetterie, qui chez les femmes domine toujours. Le geôlier se retira. André, trop ému pour parler, fit signe à Jeanne de s'asseoir, et il se plaça en face d'elle sur un escabeau qui formait avec le lit, tout le mobilier du cachot. Ils demeurèrent quelques minutes silencieux; André grave, solennel; Jeanne les yeux baissés; le sein ému, faisant de vains efforts, pour dissimuler son agitation. On eût dit que tous deux redoutaient de prononcer le premier mot de la cruelle explication qui allait suivre.

André rompit enfin le silence; Jeanne, lui dit-il, d'un ton triste, j'ai très-mérité les charges qui s'élevaient contre vous; elles sont désespérantes. Répondre au langage précis des faits qui vous accusent, sera difficile; mais sursiez-vous absente par vos juges, peut-être resteriez-vous éternellement létrée et condamnée devant l'opinion.

loi relative à l'école militaire. Les divers amendements adoptés au premier vote ont été successivement mis aux voix et confirmés, et l'ensemble du projet a été adopté par appel nominal à la majorité de 23 voix contre 20. Il sera en conséquence renvoyé à la chambre des représentants.

La discussion générale du budget des voies et moyens a rempli le reste de la séance. M. le ministre des finances s'est attaché à démontrer que la situation financière du pays n'est pas mauvaise, que le budget des dépenses dépassera, il est vrai, celui des recettes de 400,000 fr.; mais ce déficit sera bien plus que comblé, si la législature adopte le projet de loi relatif à l'abonnement pour les boissons distillées, projet qui produirait au trésor une somme de 900,000 fr., et aurait pour résultat de diminuer d'une manière notable la consommation du genièvre.

M. le comte Vilain XIII a appelé l'attention du ministre sur la nécessité de se créer de nouvelles ressources, et il a indiqué comme pouvant supporter une augmentation d'impôt, le café, la graine de lin, les tabacs et les cigares étrangers, et les planches sciées.

M. Van Muyssen a demandé au ministre des travaux publics quelques explications sur les chemins de fer; il avait vu avec peine, d'après des articles insérés dans le *Moniteur*, que, loin de se subvenir lui-même, le chemin de fer serait une charge de plus pour l'état, et il a regretté qu'on ne l'ait pas laissé faire aux sociétés. M. le ministre des travaux publics a déclaré que, dans sa pensée, avec le tarif actuel, le chemin de fer ne pourrait jamais être considéré comme un moyen fiscal, que néanmoins il espérait qu'à l'aide de combinaisons nouvelles et d'économies qu'il pourrait faire dans le personnel, le chemin de fer parviendrait à remplir ses engagements. Le ministre a fait pressentir qu'on devrait peut-être augmenter le tarif pour la saison d'hiver.

M. le comte de Quarré, en rendant justice à la bonne construction du chemin de fer, qui est bien supérieur à ceux de France et d'Ecosse faits par concession, a fait remarquer, comme nous l'avions déjà dit nous-mêmes, que si la situation actuelle présentait quelque déficit, il fallait l'attribuer à l'augmentation du personnel et du matériel pour les routes en construction qui sont nécessairement encore improductives.

Lundi on passera à la discussion des articles.

#### LIÈGE, LE 29 JANVIER.

On dit que les cours permanents de l'école normale s'ouvriront, pour les garçons, le 12 du mois prochain. Déjà l'autorité provinciale doit avoir accordé des bourses à plusieurs jeunes gens appartenant aux communes rurales, et tout nous fait espérer que les heureux résultats de ce nouvel établissement ne tarderont pas à se manifester, non-seulement dans les écoles communales de Liège, mais encore dans celles du dehors.

Quelques dispositions à apporter au local retardent seules l'ouverture des cours destinés aux jeunes personnes du sexe.

Nous croyons savoir que MM. Stapper, Lenoir, Malchaire et Bouvet se sont partagés les matières qui formeraient l'enseignement de la première année, et que chacun d'eux donnera les mêmes cours aux garçons et aux filles. On enseignera aux uns et aux autres le bureau typographique, la calligraphie, le dessin linéaire, la grammaire, la lecture méthodique, l'arithmétique, le calcul mental, la géographie et l'histoire.

Les cours de pédagogie, de physique, etc., ne seront donnés qu'aux élèves de seconde année.

Dans notre numéro du 9 de ce mois, nous avons dit, en faisant ressortir la nécessité d'avoir dans les universités une faculté spéciale pour préparer à l'administration proprement dite, que le cours de droit administratif à Liège était *semestriel*. Ce fait est vrai, mais le professeur a compris que les matières qu'embrasse cet enseignement nécessitaient trois leçons par semaine pendant toute l'année scolaire.

M. Defoos, dans son cours, s'attache aux principes qui régissent les diverses matières, et abandonne l'étude des détails à ses élèves. La compétence respective de l'autorité ad-

ministrative et de l'autorité judiciaire est l'objet d'un examen approfondi de la part du professeur, qui ne néglige aucune occasion de mettre les élèves à même de résoudre les difficultés que présente la pratique non seulement pour l'administrateur, mais pour l'avocat et pour le juge.

On nous communique la note suivante, avec prière de l'insérer :

« Puisque toutes les sociétés ont voté des dons pour secourir les indigents, les membres de la Société d'Harmonie contribueront volontiers à un pareil acte de bienfaisance, en votant une somme à prendre sur la caisse de la société; on a voté l'année passée une gratification de mille francs; le don pour les pauvres pourrait aussi s'élever à cette somme ou même plus, lorsqu'on aura vu l'état des recettes et dépenses; MM. les directeurs sont priés de vouloir bien se concerter et convoquer sans retard, les membres de la société, pour statuer sur cette proposition. »

Notre Université vient d'éprouver une nouvelle perte par la mort subite de M. Vaust, docteur en chirurgie, lequel a succombé hier soir.

Avant hier est mort M. Sauveur, professeur émérite de notre Université.

L'un et l'autre jouissaient d'une grande considération et leur perte sera vivement sentie.

A l'audience de samedi la cour d'assises a continué les débats de l'affaire Bigault, accusé de vol commis dans les ateliers de M. Bayet, orfèvre à Liège. Après la plaidoierie de M. Forgeur, le juré s'est retiré dans la chambre de délibérations, et il n'a pas tardé à venir rendre une déclaration de culpabilité. Mais la cour ayant reconnu l'existence de quelques circonstances atténuantes, Bigault n'a été condamné qu'à 5 années de réclusion, sans exposition.

Par arrêtés royaux du 27 janvier, le sieur Pireaux (Charles Pierre François Joseph), commis-greffier de la justice de paix du canton de Limbourg, arrondissement de Verviers, est nommé greffier de ladite justice de paix, en remplacement du sieur Buchet, décédé.

Le sieur Bormans (Martin), huissier près le tribunal de première instance de Liège, est nommé en la même qualité près la cour d'appel de cette ville, en remplacement du sieur Lebe, démissionnaire.

Le sieur Gilart (Godefroid Joseph), demeurant à Namur, est nommé huissier près le tribunal de première instance de cette ville, en remplacement du sieur Bautres, décédé.

Par jugement en date du 22 janvier 1838, le tribunal de première instance séant à Tongres a ordonné une enquête pour constater l'absence du sieur Rasquin (François Léonard), incorporé en 1812, comme remplaçant, dans l'armée française.

Par jugement en date du 23 janvier 1838, le tribunal de première instance séant à Tongres a ordonné une enquête pour constater l'absence du sieur Rutten (Pierre Armand), né à Munstergeleen, et incorporé en 1808, comme remplaçant, dans l'armée française.

On lit dans l'*Indépendant*:

La brigade qui avait été envoyée le mois dernier dans la province du Luxembourg, vient de rentrer dans ces anciennes garnisons.

Ce mouvement exécuté par une partie de nos troupes a donné une nouvelle occasion à l'armée de signaler l'excellent esprit qui l'anime, et à la province du Luxembourg de prouver le patriotisme de ses habitants.

Quand le corps expéditionnaire a été formé, tous les régiments de l'armée auraient voulu être désignés, et ceux qui ont été choisis ont reçu dans la province l'accueil le plus amical.

Les habitants des communes où devaient être établis les cantonnements venaient au devant de nos soldats, ne réclamant que pour en avoir le plus grand nombre possible à loger chez eux, et les ont à leur départ, accompagnés pour leur faire leurs adieux.

et de haine... car elle n'a pas comme vous, une âme élevée et tendre, votre mère... »

« Ma mère, ma mère ! Oh ! s'écria Jeanne, en frissonnant d'horreur et couvrant son visage de ses mains, comme pour ne pas voir l'abîme que le dernier mot d'André venait d'entr'ouvrir à ses yeux. »

Elle demeura quelques instants immobile dans cette position. Puis, comme sortie victorieuse d'une lutte terrible avec elle-même, elle dit d'une voix brève et entrecoupée : « L'intérêt que vous me portez vous égare, monsieur. Ma mère est ce que j'ai de plus cher et de plus sacré au monde. Elle m'aime, elle m'avait pardonné ma faute; elle m'eût aimée encore dans mon enfant. Sa vie est sans tache; sa vieillesse est honorée, et vous voulez qu'elle ait souillé ses cheveux blancs du sang de mon fils ! Vous, vous qui aimez votre mère, n'avez-vous pas frémi à l'infâme pensée d'accuser la mienne, et de l'accuser devant moi du meurtre de mon fils ! Oh ! croyez le bien, ma mère est innocente, innocente autant que moi ! »

« Autant que vous ! mais cela est impossible, malheureuse ! L'une de vous deux est coupable; si ce n'est votre mère, c'est vous; si ce n'est vous, c'est votre mère. »

« C'est moi, vous voyez bien que c'est moi ! Ne devinez-vous pas que je vous ai menti, que je suis coupable, seule coupable ! »

Le jeune avocat la regarda attentivement. Loin d'être courbée, anéantie sous le poids de cet effroyable aveu, elle semblait plus calme qu'apparavant; ses traits étaient empreints de cette exaltation sublime que les peintres donnent aux martyrs.

« Vous convencez donc, dit-il en appuyant sur chaque parole, d'avoir étranglé votre enfant ! Votre pauvre enfant, qui pleurait sans doute, et criait grâce sous l'étreinte forcée de sa mère... Vous en convencez ! »

Une agitation singulière s'était de nouveau emparée de Jeanne; elle tremblait la fièvre, ses dents claquaient; c'est à peine si défaillante elle put murmurer un « oui » presque insaisissable; et épuisée de l'effort elle s'affaissa évanouie sur son lit.

André la fit revenir à elle; mais quelques instants s'écoulèrent sans qu'elle eût conscience de ce qui l'entourait. Elle était étendue, les yeux fermés, les traits livides, la respiration haletante et pénible. André la contempla en silence. Son cœur saignait cruellement devant l'héroïque abnégation de cette jeune fille; mais il sentait que sa mission, à lui, était d'empêcher cet immense sacrifice.

Dès que Jeanne fut un peu remise, il lui dit avec douceur : « Jeanne, mon noble ministère me donne le droit de vous parler, comme le ferait votre confesseur; il me donne le droit de tout savoir. Que j'apprenne »



Pendant le séjour des troupes dans la province, le général commandant la brigade n'a reçu aucune plainte ni des chefs militaires ni des habitants; il n'a pas eu une seule punition à infliger.

Un fait non moins digne de remarque, c'est que pas un homme ne s'est éloigné de son poste, tandis que souvent dans les garnisons de l'intérieur, le désir de revoir leurs foyers, entraîne un certain nombre de soldats à se rendre coupables d'absences illégales.

Une particularité statistique peut du reste servir à résumer les excellentes dispositions du corps expéditionnaire, et la convenance de son mode d'établissement dans la province: il comptait un effectif d'environ 4,000 hommes, et il n'y a eu que 35 malades. On suppose d'ordinaire, et dans les circonstances favorables, sur un nombre de malades s'élevant à 5 pour cent.

Nous nous sommes fait un devoir de recueillir ces détails, qui montrent ce qu'on peut attendre du dévouement du pays et de l'armée, dès qu'il y a un intérêt national à défendre.

— On lit dans le Précurseur, le 27 janvier :

Hier plusieurs incendies se sont déclarés à Anvers. Le plus considérable est celui qui a dévasté une raffinerie, située rue du Babillard.

Le feu s'est manifesté vers 9 heures 1/2 du soir. Les premiers secours sont venus de l'escadron qui se trouve en hivernage dans le petit bassin. La troupe de ligne est venue ensuite, puis les pompiers sont arrivés vers 11 heures.

Nous regrettons qu'un fait, blâmable s'il a existé tel qu'on nous l'a rapporté, soit venu en cette circonstance troubler la bonne harmonie qui n'aurait dû cesser de régner entre tous ceux qui étaient appelés à prêter leurs secours. Les soldats de la troupe de ligne ont repoussé, nous affirme-t-on, avec quelque violence, les marins qui les premiers étaient venus au secours de la maison incendiée. On ajoute même qu'un officier de l'escadron a été blessé.

On a déployé un très grand zèle pour éteindre cet incendie. M. Van den Broncheren, brasseur, a tout de suite envoyé tous les seaux de son établissement et de l'eau pour arrêter les progrès de la flamme.

Le temps était calme heureusement et c'est à cette circonstance que les maisons voisines doivent d'avoir été préservées. L'une d'elles a cependant eu une partie de sa toiture brûlée. Quant à la raffinerie, il n'en reste plus que les murailles. On ne saurait encore dire bien précisément quelle est l'importance des pertes essuyées.

Nous apprenons que, dès le commencement de l'hiver, les élèves de l'école de commerce de notre ville ont ouvert entre eux une souscription pour les pauvres. Leurs cotisations hebdomadaires se sont élevées jusqu'à ce jour à fr. 107 48, qui ont été distribués successivement à des familles nécessiteuses par un professeur de cet établissement.

— On nous écrit de Herve, le 26 janvier :

« Les habitants de cette ville font aussi preuve d'humanité dans ce moment de froid rigoureux : une collecte a été faite la semaine dernière, et le produit a été employé à distribuer du chauffage aux pauvres de la commune. Indépendamment de cette collecte, la Société dite de Béanger va donner une représentation théâtrale au bénéfice des indigents. Une souscription est ouverte à cette fin et dépasse déjà la somme de 400 frs., qui sera distribuée en pains et chauffage, par les soins de Messieurs les commissaires de la Société, auxquels on doit des remerciements pour s'être chargés de faire circuler la liste de souscription. »

— Nous apprenons qu'une souscription faite parmi les membres de l'administration et les employés de la Société fabrique d'armes de Liège, Ancion, Hanquet et C<sup>e</sup>, pour soulager les ouvriers armuriers les plus nécessiteux, a produit frs. 479 50.

— Une lettre de Paris du 24 annonce qu'après une conférence entre M. Molé, lord Grandville et le marquis d'Esp-ja, il a été expédié deux courriers de cabinet, l'un à Londres et l'autre à Madrid, avec les préliminaires d'une convention de subsidie. Les seules difficultés qui paraissent arrêter l'arrangement, sont les stipulations relatives à l'application spéciale

des crédits. Les cabinets des Taileries et de Saint James, veulent avoir la garantie formelle que ces crédits ne soient pas détournés de leur destination qui est de pourvoir aux besoins de l'armée exclusivement, afin de terminer la guerre civile.

— Le 26 janvier, le char-à-bancs de Dinant a traversé pour la première fois la Meuse sur la glace, au passage d'eau du Prince, à l'extrémité du vallon de Sclessin. La glace doit être bien épaisse dans cet endroit, car le char-à-bancs pèse 4000 livres, sans compter les voyageurs et les bagages.

— Il paraît que les loups commencent à circuler dans notre arrondissement. On nous assure que dans l'avant-dernière nuit on en a vu deux à-peu près à la même heure dans deux endroits assez éloignés l'un de l'autre de la Hoof, commune de Baelen. L'un d'eux a été vu à quelques pas d'une maison où il y avait encore de la lumière. Il rôdait d'une manière paisible et sans bruit. (Nouvelles de Verv)

— Un médecin de Genève s'étant livré à l'examen de l'influence des diverses professions sur la phthisie pulmonaire, vient d'adresser à l'Académie de Médecine de Paris un travail dans lequel il signale quatre professions comme étant essentiellement préservatrices de cette redoutable affection; ce sont celles de boucher, de marchand de poisson, de tanneur et de mineur de charbon de terre.

— On lit dans le Précurseur :

Le bruit court en ville qu'une fille d'environ vingt ans, qui avait voulu se marier, il y a 5 ou 6 années, contre le gré de ses parents, cultivateurs à Heyst-op-den-berg, a été enfermée dans une cave, et que depuis lors elle n'y a reçu pour aliment qu'un peu de pain et d'eau. Averti par un domestique, le bourgmestre de la commune s'est, dit-on, rendu sur les lieux, accompagné de deux gendarmes et du garde-champêtre. Après des recherches on a trouvé cette fille dans un état déplorable, on assure même qu'elle a été gelée. On l'a aussitôt portée dans une chambre, où tous les soins des médecins ont été prodigués, mais en vain, elle n'a pu supporter l'air, et elle est morte une demi-heure après. Le père, la mère et un oncle de cette malheureuse ont été, assure-t-on, arrêtés et conduits dans la prison de Malines.

— On écrit de Lemberg, 10 janvier :

« Les personnes les mieux informées assurent qu'au mois de mai ou de juin les trois souverains du nord se réuniront à Teschen ou à Olmutz pour y statuer sur le sort définitif de la Pologne. »

« Les trois cabinets, rassurés par le silence de celui des Taileries, et par l'apathie de celui de St-James, sont décidés à démembrer la Pologne de 1815 : on portera ainsi un coup plus terrible à la nationalité polonaise, que par l'établissement d'une vice-royauté, que M. de Metternich n'a cessé de considérer comme un moyen d'organiser une nouvelle révolution. »

— Les jours derniers on a abattu à Leeuwaerden un aigle qui avait plus de deux aunes des Pays Bas d'envergure, et qui, pendant trois jours avait tâché d'enlever des poules d'un poulailler placé contre un bâtiment habité.

(Journal de la Haye.)

Le Courrier belge explique le procédé de chauffage dont un journal de Gand a fait honneur à M. Jacquemyns et qui est dû au célèbre Perkins. Ce procédé est une imitation de la circulation du sang, fondée sur la différence des pesanteurs spécifiques de l'eau chaude et de l'eau froide, dont nous donnerons une idée.

L'eau étant fermée dans un système de petits tuyaux, parcourant tous les appartements, est en communication par le haut et par le bas avec une chaudière à vapeur placée dans une cave, aussitôt que le feu commence, l'eau chaude s'élève jusqu'au toit et repousse devant elle l'eau froide qui retourne dans la chaudière pour se faire échauffer, précisément comme le sang des extrémités revient s'échauffer au cœur pour reporter sa chaleur aux extrémités.

Il y a déjà plusieurs appareils de ce genre en Belgique; le premier est posé chez M. Simonis de Verviers; les frais de premier établissement en sont un peu coûteux, c'est là son seul défaut.

d'obtenir un succès brillant. Il venait de recevoir le baptême de l'éloquence.

A la reprise de l'audience le président annonça qu'une personne, ayant une importante révélation à faire, allait être entendue. Un vieux prêtre à cheveux blancs fut introduit. Tous les regards se portèrent curieusement sur lui; un silence de mort régna dans la salle et succéda au murmure qui s'était élevé à son entrée.

« La femme Charlotte B... dit le prêtre, vient de succomber à une maladie subite. Avant de comparaître devant son juge suprême, elle m'a fait sa confession dernière, et je remplis son dernier vœu en venant vous la rapporter ici. — Jeanne, m'a-t-elle dit, n'est pas ma fille. C'était une pauvre orpheline, abandonnée de tous. Je la pris chez moi; elle m'appela sa mère, et dès lors, elle n'eut que deux sentiments: sa tendresse pour moi et l'amour du travail. Hélas! comment l'ai-je payée de son admirable dévouement? Eblouie par quelques présents, aveuglée par des flatteries, je favorisai, moi qui avais pris le nom de sa mère, les poursuites de son séducteur! Elle succomba: un ange eut succombé comme elle. Durant sa grossesse, je rejetai sur elle les reproches de ma conscience. Le matin de son accouchement, j'entraî seule dans sa chambre. Elle était sans connaissance, je la crus morte. Son enfant à côté d'elle cria; on lui dit que ma présence lui faisait horreur, il se détournait de moi. Un voisin m'avait fait boire d'une liqueur forte: j'avais la tête égarée; les remords, la fureur, la douleur d'avoir perdu Jeanne; la vue de cet enfant achevèrent de m'exaspérer; je le saisis, sans savoir ce que j'allais faire... Et c'est une heure après que le fils de Jeanne fut trouvé étranglé! Oh! elle ne peut plus m'appeler sa mère! »

Le prêtre se tut. Chacune de ses paroles avait douloureusement retenti dans l'auditoire. Jeanne sanglotait presque suffoquée par son désespoir. André essaya de la ranimer. « C'est le ciel, disait-il, qui a voulu mettre au jour une grande iniquité. Bénissez-le de n'avoir plus une mère à maudire. »

Tous les débats cessèrent aussitôt. Jeanne, déclarée innocente, fut remise en liberté. Comme la mort de la femme B. la laissait seule au monde, André la conduisit chez la bonne religieuse qui l'avait instruite dans son enfance. En se séparant, il déposa sur son front un baiser de frère; Jeanne rougit et la rougeur sembla se communiquer à André.

Retré chez lui, le jeune avocat repassa dans son esprit les mille émotions de cette journée. Jeanne était sauvée, il avait débüté avec éclat au barreau; sa mère allait être heureuse: ces pensées lui causaient une joie ineffable. Puis le chaste baiser donné à Jeanne venait l'émouvoir déli-

M. Triat a donné hier dimanche, une troisième représentation de ses exercices devant une assemblée nombreuse. Ils ont eu lieu à la fin du spectacle, et quoiqu'un sentiment de lassitude se fut emparé de la plus grande partie des spectateurs, M. Triat, ainsi que son élève, M. Victor, ont cependant été accueillis par de vifs applaudissements; les deux premières représentations n'étaient composées à peu près de quelques mêmes exercices; mais cette fois, M. Triat avait voulu prouver qu'il possédait un répertoire varié, car ceux qu'il a donnés hier, tout aussi forts, tout aussi difficiles et aussi gracieux que les précédents, avaient de plus l'attrait de la nouveauté. Aujourd'hui lundi, il donnera encore une représentation qui, dit-on, sera très-variée.

Les exercices de M. Triat seront précédés, ce soir, de la deuxième représentation de Pierre le Rouge. Cette pièce qui, comme nous l'avons dit, avait eu un grand succès au théâtre d'Anvers, a été écoutée hier pendant les deux premiers actes avec quelque froideur; mais au troisième, le public a paru suivre l'action avec beaucoup d'intérêt, et au baisser du rideau, de nombreux applaudissements se sont fait entendre. Pierre le Rouge pourra faire faire quelques représentations fructueuses comme l'a été celle d'hier. Les trois principaux rôles sont très-bien joués par MM. Paul Ernest et Armand, et par Mme. Josse-Ernest.

BULLETIN MUNICIPAL, ou Recueil des arrêtés et réglemens de l'administration communale de Liège, mis en ordre et annotés par J. N. F. FORIR et F. MICHA, chefs de bureau, et J. HENROTTE, archiviste.

Notre système électoral, si favorable aux vrais intérêts de la commune, aurait toutefois des inconvéniens, si les citoyens appelés à des fonctions municipales, ne trouvaient le moyen facile et sûr de connaître les dispositions réglementaires sur l'application desquelles ils ont tous les jours à statuer.

Cette observation est générale et doit s'appliquer aussi bien aux négocians, industriels et rentiers, qu'à ceux qui se sont appliqués à l'étude des lois. En effet, le législateur a laissé à l'autorité locale le soin de réglementer toutes les affaires de police, d'octroi, etc., et l'administration, pour qui ne connaît pas toutes ces dispositions réglementaires, offre des écueils à chaque pas.

Les hommes appelés par la première élection directe à gérer nos affaires communales n'ont pas tardé à comprendre cette vérité, et déjà même, avant que M. Dewandre eût fait une proposition formelle de rassembler les arrêtés pris à partir de l'introduction des lois françaises, d'autres membres, et notamment un échevin aujourd'hui dans l'enseignement, avaient, pour leur usage, réuni les réglemens qui concernaient certaines parties.

La publicité des séances du conseil communal a fait ressortir cette lacune d'une manière plus sensible; ce n'est pas pour les conseillers seuls, mais bien pour le public, qui veut apprécier chacun de ses mandataires, qu'un recueil des réglemens se trouve indispensable.

Cette lacune, trois employés viennent de la combler; ils n'ont pas reculé devant les difficultés de rassembler des documents épars dans des archives que le défaut d'hommes exclusivement attachés à cette partie, n'a pas permis encore de mettre complètement en ordre.

Ce travail de patience achevé, celui de l'intelligence commençait; pour rendre le bulletin réellement utile à la majorité, il fallait faire connaître par des notes claires et précises les dispositions des réglemens anciens que les réglemens nouveaux n'ont point abolies; il fallait en d'autres termes rapprocher ce que l'ordre chronologique séparait. Et, pour ne citer qu'un exemple, nous voyons en note, malgré le réglem. du 26 juin 1827 sur la voirie, la disposition de celui du 25 octobre 1821 portant qu'il est défendu de traverser à cheval ni en voitures les places et promenades publiques, se trouver encore en vigueur.

Indépendamment de ces annotations, chaque fois qu'un réglem. communal mentionne un arrêté royal qui n'est pas inséré dans le bulletin des lois, les auteurs se sont fait un devoir de l'insérer en entier. C'est à ce titre qu'on y trouve les arrêtés royaux sur le Conservatoire de Musique, sur le Mont de Piété, sur les taxes municipales, etc.

Le volume se termine par deux tables qui rendent les recherches faciles; l'une est chronologique, l'autre alphabétique.

Nous désirons vivement que les auteurs trouvent dans le produit du Bulletin une compensation aux peines que sa confection leur a données; nous désirons surtout que ce genre d'ouvrages soit apprécié à sa véritable valeur.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi, 29, à 5 1/2 heures, 3me. représentation du 6me. mois d'abonnement, le 1er. et 2me. acte de L'ITALIENNE A ALGER, opéra comique, la 2me. représentation de PIERRE LE ROUGE, drame vaudeville en 3 actes. — Clôture des séances de M. TRIAT, Grand Alcide Français.

Le mardi, 6 février, irrévocablement la GRANDE SOIREE NAPOLITAINE, composée de concert, scènes comiques, proverbes, tombola et bal. — On commencera à 6 heures.

Très incessamment la seconde représentation de GUSTAVE, au bénéfice des pauvres.

Au 1er. jour, la 1re. représentation de l'AMBASSA DRICE, opéra comique — Le FOR LEVEQUE, vaudeville. — En attendant LA JUIVE.

ciusement. Il se rappelait qu'elle s'était appuyée toute tremblante sur son bras; il sentait encore ses regards caressans, sa douce haleine; il entendait sa voix émue. Pauvre fou! qui ne voyait pas que c'était là ce qui ouvrait à ses espérances un si bel avenir et lui mettait au cœur tant de bonheur, tant d'illusions!

Quatre années s'étaient écoulées depuis les scènes que nous venons d'esquisser. La réputation d'André s'était rapidement établie et sa fortune avec elle. Sa mère et lui continuaient d'habiter leur humble maison d'autrefois. Jeanne venait souvent les visiter et la vieille dame l'aimait comme sa fille.

Un soir d'hiver qu'ils étaient assis tous trois devant un bon feu à causer gaillardement, un coup de sonnette fit retentir la maison. La servante annonça un étranger. André pria sa mère et Jeanne de se retirer, et il alla recevoir, ce visiteur inattendu.

L'étranger se débarrassa de son manteau; un ruban rouge brillait à sa boutonnière. Il expliqua l'objet de sa visite avec une brusquerie toute militaire. Il était le père de l'enfant de Jeanne, disait-il. Le repentir l'avait touché; il voulait épouser la jeune fille pour lui rendre l'honneur; et il comptait sur l'influence d'André pour la décider.

Exprimer ce qui se passait dans le cœur d'André, serait impossible. Quoiqu'il demeurât impassible en apparence, un regard attentif eût aisément saisi une expression de désespoir sur son pâle visage. Mais André avait une de ces âmes fortement retrempées dans la méditation et le malheur, qui suivent inflexiblement la loi du devoir. Il rappela Jeanne et sa mère. Il leur répéta les propositions de l'étranger, en faisant ressortir ce qu'elles avaient d'honorable.

Alors pourtant un éclair de joie traversa son âme. Il venait de lire un refus dans les yeux désoilés de Jeanne. Mais roppelant à lui tout son courage, il fit voir à la jeune fille que son honneur exigeait cette réparation; que son mariage était l'unique moyen de réparer sa faute aux yeux du monde et d'en effacer même le souvenir.

Jeanne accepta. Après son mariage elle quitta la ville. André lui-même voyagea quelques temps. A son retour il redoubla de tendresse pour sa mère. Il se mit au travail avec une ardeur infatigable: on eut dit qu'il voulait s'éclaircir.

Depuis lors il ne prononce plus le nom de Jeanne. Il vit très retiré, ne voit personne; son abord est sévère. Comme il est jeune et de bonne tournure, les demoiselles qui dépendent en vain avec lui leurs agaceries, disent partout qu'il a un chagrin d'amour dans le cœur.

Et elles disent vrai. D.

la vérité de votre bouche, et si vous l'exigez je la tiendrai à jamais enfouie au fond de mon cœur. Mais si vous persistez à vouloir me tromper, et tromper vos juges en avouant un crime qui n'est pas le vôtre, tout ce que le ciel m'a donné d'intelligence et d'énergie je l'emploierai à détourner la mort de votre tête, dût-elle retomber sur une autre!

— « Au nom du ciel, épargnez-moi, répondit Jeanne suppliante, égarée, tout en larmes. Vos paroles, vos menaces m'épouvantent. Elles me rendent folle. Elles me tuent. Laissez moi respirer, réfléchissez. Plus tard, plus tard, peut-être, je saurai que vous dire. Maintenant mon cœur se déchire, ma tête se brise... Oh! grâce pour aujourd'hui! »

André n'insista pas davantage; il sortit. Cet entretien, en éclaircissant ses doutes, lui montrait la défense de Jeanne sous une face nouvelle. Une révolution soudaine semblait faire éclater à ses yeux tout ce que l'accusation avait de faux et de sévère. Désormais l'innocence de Jeanne était établie devant sa raison, comme d'abord elle avait été écrite dans son cœur. Aussi était-il sûr de la sauver, sans même avoir besoin de faire luire la vérité tout entière.

Le jour du jugement arriva, une semaine environ après l'entretien d'André et de sa cliente. Une grande affluence de curieux encombra la cour d'Assises. Quand l'accusé parut, sa beauté, sa jeunesse, son air de modestie et d'affliction profonde, la simplicité distinguée de ses manières, excitèrent une vive sympathie. Elle échangea quelques paroles avec son défenseur et répondit d'une voix émue aux questions du président.

Nous ne rapporterons ni les détails de la procédure, ni l'accusation avec ses fleurs de rhétorique, ses accès d'loquence, ses appels à la vindicte des lois. Comme toutes les accusations passées, présentes et futures, elle avait le défaut d'être souverainement exagérée parce qu'on n'y considérait tout que sous un seul point de vue, celui de la culpabilité.

André se leva à son tour. Sa voix d'abord tremblante et soude, se raffermi peu à peu et devint incisive, vibrante. A l'accusation il opposa la vie entière de Jeanne; cette vie si pure, si exemplaire, si dévouée, il la raconta avec simplicité mais de ce ton pénétrant qui va du cœur au cœur. Sa péroraison fut simple, mais aussi toute empreinte de cette exaltation énergique, presque sauvage, d'une âme vertueuse indignée. Il n'attendit pas sur Jeanne, mais il fit rougir de honte ceux qui l'avaient soupçonnée.

L'audience fut suspendue quelques minutes, pendant lesquelles l'auditoire, si longtemps forcé au silence, prit largement sa revanche. Deux personnes surtout étaient l'objet de ses bruyantes causeries, c'était la cou hante accusée et son défenseur. On plaignait l'une, on louait l'autre, on les admirait tous deux. André, sans le chercher, sans y songer, venait



ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 25 JANVIER.

**Naissances** : 4 garçons, 5 filles.  
**Décès** : 3 garçons, 1 fille, 3 hommes, 5 femmes, savoir :  
 J. Emérick, âgé de 54 ans, marchand, derrière la Magdelaine, époux de C. S. Bing — F. Gavage, âgé de 22 ans, étudiant en médecine, derrière St. Thomas — F. Roman, âgé de 32 ans, soldat au ginc. régiment de ligne — M. E. Varlet, âgé de 78 ans, sans profession, rue du Moulin, épouse en 2de noccs de B. Boverie. — M. E. Jans, âgée de 72 ans, rentière, place du Marché, épouse de Paul Lemmens — M. B. Goffin, âgé de 63 ans, sans profession, faubourg St. Laurent, épouse de N. Henrard. — J. Dethier, âgée de 56 ans, journalière, rue Vent Bois, épouse de M. Rousseau. — M. Gaspar, âgée de 27 ans, journalière, rue Petite Bèche.  
 Du 26. — **Naissances** : 3 garçons, 5 filles.  
**Mariages**, savoir : Charles Nicolas Collin, bijoutier, derrière St. Denis, et Pauline Joséphine Jeanne Thonnard, sans profession, place du Spectacle. — Raimont Joseph Bouhon, sans profession, à Verviers, et Jeanne Jh Herla, sans profession, en Pécherue. — Jean Pierre Gotta, marchand, faubourg St. Gilles, et Marie Joséphine Drion, sans profession, à Herstal — Bernard Théodore Sundermann, tailleur, rue Chaffour, et Marguerite Jh. Joskin, journalière, même rue. — Pierre Jh. Marchandise, maçon, à Bodegnée, et Marie Agnès Jeunhomme, cuisinière, rue Neuvise. — Louis Jh. Cornelis, maçon, à Vaux-Borsot, et Marie Jh. Houbben, cuisinière, derrière St. Paul. — Victor Felix Loyau, instituteur, rue Souverain-Pont, et Louise Joséphine Delsaux, sans profession, rue pont d'Isle. — Nicolas Nélis, garde de ville, rue Hocheporte, et Anne Marie Vandendrisse, couturière, même rue. — Michel Crochet, journalier, rue Roture, et Marie Agnès Sterp, journalière, même rue. — Lambert Jh. Delbouille, jardinier, rue Ste Véronique, et Marie Thérèse Bodson, cuisinière, faubourg Ste. Marguerite. — Laurent Jh. Maquet, armurier, à Liège, et Thérèse Félicité Mertens, sans profession, rue Hocheporte.  
**Décès**, 7 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir :  
 L. J. Digneuf, âgé de 42 ans, ferblantier, faubourg Ste Marguerite, époux de A. Dupont. — M. A. Tabury, âgée de 29 ans, journalière, épouse de A. Detrixhe.

**ANNONCES.**  
**AVIS IMPORTANT.**  
**A VENDRE PRÉSENTEMENT**  
 LE BEAU  
**DOMAINE**  
 DE  
**GRINCHAMPS,**  
 AU CANTON DE LAROCHE,  
 ARRONDISSEMENT DE MARCHE, PROVINCE DE LUXEMBOURG,  
 d'origine patrimoniale et seigneuriale,  
 Consistant en DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtiments d'exploitation, cours, étangs, jardins, prés, vergers, enclos, terres labourables et sables, haies à écorces, le tout ne formant qu'un ensemble de 258 hectares.  
 Cette belle propriété par sa situation dans un superbe valon à côté de la route de Namur à Luxembourg, et à côté de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications; quant au sol il est de 1re. qualité pour le pays.  
 Ce domaine est traversé par des ruisseaux riches en truites et écorces, et sur ces ruisseaux l'on pourrait y créer différents genres d'établissements.  
 Quant à la chasse elle y est très abondante en lièvres, chevreuils et sangliers.  
 Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres et couverts en ardoises; ils sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour UNE SOMME DE 32,000 FRANCS.  
 S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions à M. JACQUIN, propriétaire de ce domaine audit Grinchamps, et au notaire PETITHAN, à Marche, chargé de la vente.

**VENTE**  
**D'UN BEAU ET CONSIDERABLE**  
**MOBILIER.**  
 LUNDI et MARDI, 19 et 20 FÉVRIER 1838, à 11 heures,  
 M. LAHAYE fera VENDRE PUBLIQUEMENT, en sa demeure à Basses Awirs, sous la direction du notaire RADELET,  
**UN SUPERBE MOBILIER,**  
 Consistant en 9 belles vaches pleines ou avec veaux, 25 cochons, ruches à miel, hautes et basses garde-robes, commodes, armoires, horloges, comptoirs, tables, chaises, pres-soirs, chaudières en cuivre et en fonte, charrettes, lils, linges de table, cuivrierie, étainerie, batterie de cuisine, tonneaux, balances, cuves, cuiviers, quantité de prunes, pommes et poires sèches, foin, pommes de terre, carottes, etc., etc.  
 A CRÉDIT.

**A LOUER** présentement **UNE BELLE MAISON** avec jardin, à l'entrée du faubourg Hocheporte, N. 783. — S'y adresser. 120

**A LOUER**  
 UN BEAU QUARTIER ayant une vue fort agréable, rue St. Ursule, n. 889.  
 Au même n. **BON VIN DU PAYS**, à 50 centimes LA BOUTEILLE. 81

**A VENDRE**, au n. 554, à la maison faisant le coin des rues Florimont et Régence, **TOUS LES OUTILS** concernant l'ÉTAT DE CISELEUR, **UNE QUANTITÉ DE MODÈLES**, ainsi qu'un choix de **GRAVURES** utiles à cet art.  
 S'y adresser pour les voir tous les lundis et jeudis de une à deux heures de l'après dinée.

On **DEMANDE** des **APPRENTIS**; ils recevraient en trait une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

1 fr. 25 c. **DICIONNAIRE** relié, 175  
 USUEL ET PORTATIF  
**DE LA LANGUE FRANCAISE,**  
 CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE  
 La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

**CAUTÈRES, VÉSICATOIRES,**  
 POIS ÉLASTIQUES EN CAOUT-CHOUC  
 de Leperdriol, pharmacien breveté, faubourg Montmartre, 78 à Paris.  
**EMOLIENS** à la Guimave, suppuratifs au Garon, par l'usage alternatif de ces Pois, les cautères vont parfaitement et sans douleur, 2 fr. le 100; 1 fr. le 112 100.  
**TAFFETAS** le Perdriol, l'un pour **Vésicatoires**, l'autre pour **Cautères**; 2 fr. le rouleau; 1 fr. le 112 (jamais en boîte); dépôts chez MM. Van Campen, à Anvers; Van Hisberg, place de la Monnaie, à Bruxelles; Decordes-Guthier, rue de la Régence, à Bruxelles; Evans, à Dinant; De-camps, à Liège; Van Miert, à Mons; Jourdan, à Namur; Lechevallier, à Philippeville; Bossut, à Tournay. 133

**LIBRAIRIE ANCIENNE**  
 DE  
**M. L. et A. POLAIN, FRÈRES,**  
 RUE St. GANGULPHE, n. 658.  
**EN VENTE :**  
**LES SIX CENTS FRANCHIMONTOIS,**  
 DRAME HISTORIQUE EN 4 ACTES,  
**PAR THYS.**  
 1 volume 8°. Prix 1 franc.

On trouve chez **GILLON-NOSENT**, rue du Pont-d'île, n. 32, un Assortiment choisi de **PARFUMERIE** Française et Etrangère; savoir :  
 Amandine, nouvelle pâte de toilette, extraite d'amandes et de pistaches, dont elle réunit toutes les propriétés onctueuses et adoucissantes, blanchit la peau, lui donne de la fraîcheur et la préserve des gerçures. Elle possède aussi l'avantage précieux d'enlever le feu du rasoir et de s'opposer aux boutons qui suivent ordinairement l'usage indispensable du savon pour la barbe.  
 Savon d'Aveline moussoux.  
 Crème et savon d'amandes amères.  
 Crème balsamique de sir Grenonck, qui blanchit la peau, et ôte les boutons, les taches de rousseur et le hale.  
 Savon onctueux; savon à la rose de Demarson, et autres.  
 Fluide de Java; régénérateur; huile antique; véritable macassar; pommade grasse d'ours canadienne et autres, de tous prix et de toutes odeurs.  
 Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; idem de Maurice Riban et Montpellier.  
 Essence vestimentale, qui ôte les taches aux soieries et autres étoffes.  
 Véritable eau de Ninon; eau de Botot; eau de Mousseline; extrait de vétiver, qui a aussi la propriété d'empêcher les mites, vinaigre de Bully; eau de rose double; eau-de-vie de lavande double et ombrée; poudre pulvérine et poudre de Liban pour teindre les cheveux; poudre de Charlard; poudre de Ceylan et Ma-ot-cha pour les dents; pâte d'amande et farine de noisette.  
 On trouve aussi chez le même, la gelée brillante, nouveau cosmétique indispensable aujourd'hui par la coiffure des dames. Cette gelée donne aux cheveux un brillant agréable, les fixe d'une manière durable, et leur donne une consistance qui permet de leur faire prendre la position que l'on veut. Ce cosmétique est encore utile pour la toilette des hommes, puisqu'il sert à fixer, non seulement les cheveux, mais les favoris et les moustaches.  
 Le même tient les eaux de fleurs d'orange d'Hyères et les eaux de Cologne des trois Farina.

**VILLE DE LIÈGE. — Vaccinations.**  
 Le collège des bourgmestres et échevins, vu la circulaire de M. le gouverneur de la province de Liège, en date du 13 de ce mois, insérée au Mémorial Administratif, N. 378, et par laquelle les administrations communales sont invitées à faire parvenir à ce fonctionnaire, pour le 15 février prochain, un état général des vaccinations qui ont été faites pendant 1837, dans leurs communes respectives;  
 Vu l'arrêté royal du 10 avril 1818 (Journal Officiel, N. 20);  
 Invite MM. les médecins, chirurgiens et toutes autres personnes exerçant l'art de guérir, à faire le plus tôt possible, et au plus tard le 5 février prochain, à l'hôtel de ville, bureau de police, la remise de deux états; savoir :  
 1. L'un indiquant les vaccinations opérées par eux, et si c'est ou non moyennant salaire;  
 2. L'autre, renseignant le nombre des enfants qui ont été atteints de la petite vérole, avec distinction de ceux qui sont morts par suite de la maladie, de ceux qui ont été guéris sans difformité, enfin de ceux qui ont été guéris en conservant les traces de la maladie.  
 A l'Hôtel de Ville, le 24 janvier 1838.  
 Le président, DE THIER.

**BOURSES.**  
 PARIS, LE 26 JANVIER.

Cinq pour cent.	109 25	Esp. D. diff. s. int.	100 00
Trois pour cent.	79 45	• Dt. pas. s. int.	4 1/4
Act. de la B. de Fr.	1000 00	Belg. Empr. 1832	103 5/8
Napl. Cert. Falc.	98 60	Banque de Belg.	1495 00
Esp. Ardoin 1834.	20 1/2		

**LONDRES, LE 24 JANVIER.**

3 1/2, consolidés.	92 1/2	Espagne. Cortès.	19 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	100 00	Différées.	4 1/2
Holl. Dette active.	53 1/8	Passives.	4 1/2
Portugais, 5 p. c.	23 1/4	Russie.	00
Id. 3 p. c.	18 1/4	Brsil. Emp. 1834.	72 1/4

**AMSTERDAM, LE 25 JANVIER.**

Holl. Dette active.	101 5/16	Inscr. au gr. livre.	68 3/4
Dito 2 1/2.	53 5/16	Certif. à Amst.	97 00
Différées.	00	Pologne. L. fl. 500f.	00 00
Billet de change	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	00 00
Syndic. d'amort.	94 1/8	Espagne. E. Ard.	19 7/16
• 3 1/2.	76 7/8	Dito grd.	18 1/16
Soc. de comm. P.-B.	176 3/8	Dette différ. anc.	00 00
• nouvelle.	00 00	• nouv.	00 00
Russie, H. et C. 5	105 1/4	• passive.	4 7/16
• 1829, 5	105 1/2	Autriche. Métal. 5.	101 1/2

**ANVERS, LE 27 JANVIER**

ANVERS. Det. active.	103 1/4	ANVERS. Cert. Falc.	101
• Det. différ.	48 1/4	ÉTAT RO. Lev. 1832.	101
Emp. de 48 mill.	101 7/8	à An. 1834.	99 1/2
HOLL. Dette active.	00 00		
Rente remboursab.	99 00		
Autriche. Métalli.	105 3/4		
Lots de fl. 100.	290 00	A Amst., c. jours.	pair.
• de fl. 250.	428 00	A Rotterdam, idem.	pair.
• de fl. 500.	718 1/2	Paris, idem.	pair.
Potos. Lots fl. 300.	118 1/4	A • 2 mois.	5/8 0/0 p.
• fl. 500.	137 1/2	Lond. p. Estr. c. j.	40 1/4
BRÉSIL. E. à L. 1834.	72 1/4	F • 2 mois.	40 1/2
ESPAG. Emp. 1834.	19 1/4	A Francfort, cs. jrs.	35 15/16
D. dif. 1834.	00 00	• 3 mois.	35 5/8
Dit. p. 1834.	00 00	Bruxelles et Gand.	1/8 0/0
Dette différ.	6 1/2		

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 27 JANVIER 1838.**  
 L'Actif Espagnol a été assez ferme aujourd'hui, ouvert 19 1/4 5/16 et reste argent à ce cours jusqu'à fin courant.  
 Primes à un mois 19 1/4 dont 1 0/0 cours.  
 Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouvert 105 le 1/8 1/4 1/8 et reste 105 cours.  
 Brésiliens 72 1/2 0/0 cours au comptant.  
 DU 28.  
 Malgré la baisse à Paris sur les Ardoins de 5/8 0/0 de la bourse du 26 courant, l'Actif espagnol a été assez ferme à la bourse de ce jour. Ouvert 19 et reste 19 1/8 0/0 A. au comptant. Primes à un mois 19 dont 1 0/0 A. Actions de la Banque commerciale d'Anvers, 105 0/0 cours. Brésiliens 72 1/8 0/0 cours au comptant — On a fait passablement d'affaires.

**LOYD BRUXELLOIS, LE 28 JANVIER. (2 heures du soir.)**

<b>FONDS PUBLICS</b>		<b>ACTIONS.</b>	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 5/8	A Soc. génér. en fl.	804 A
• 30 m. 4 p. c.	93 3/4	P • ém. de Paris.	4702 A
Espagne. D. active	19 1/4	A Société de Com.	136 1/2 A
• fin cour.	00 00	Banque de Belg.	146 0/0 P
• diff. 1830	00 00	Société nationale.	120
• 1835.	00 00	Mutualité industr.	113 0/0
• Det. pass.	00 00	Actions réunies.	104 1/2 P

**PLACE D'ANVERS, LE 26 JANVIER.**  
 Café. — On a traité aujourd'hui les ventes de 200 halles St. Domingue bas ordinaire à 27 1/2, et 140 halles Brésil blanchâtre à 27 1/4 cts. En Batavia, les transactions se sont bornées à quelques baguettes pour la consommation.  
 Coton. — On a cité la vente de 25 balles Surate bon ordinaire, à 27 cents.  
 Riz. — La position de ce grain s'améliore de plus en plus. On a traité aujourd'hui environ 200 halles Bengale belle qualité à f. 19 3/4. Le Caroline anglais se tient actuellement de f. 15 à 15 1/4, avec peu de vendeurs à ce prix.  
 Sucre brut. — Les ventes publiques de ce jour se sont faites assez rondement, et ont donné un résultat très satisfaisant. Les parties exposées ont été adjudgées comme suit :  
 486 caisses Havane blond avarié de fr. 36 3/4 à 40.  
 71 • • blanc • • 46 à 51 1/4.  
 297 • • blond taché, • • 37 3/4 à 39 1/4.  
 Le tout par 50 kil. suivant l'état de la marchandise.  
 Tabac. — Il ne s'est traité que 10 boucauts côtes d'Amérique à prix qui est tenu secret.  
 DU 27.  
 Aujourd'hui sans affaires ni variation marquantes à signaler. — Par une erreur typographique, on nous a fait citer hier la vente de 100 halles café Brésil blanchâtre à 27 1/2 au lieu de 27 1/4 cents

Imprimerie de J.-Bl. NOSENT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.